

Commune de ROISSY-EN-BRIE

Commune de ROISSY-EN-BRIE

COMMANDE PUBLIQUE

JEUNESSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n°44/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Convention entre la ville et Holding 3 S pour la prestation d'UZI, le vendredi 29 mai 2026 dans le cadre de Roissy et ses Jeunes Talents 2026.

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n°15/2026 en date du 07 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du maire n°111/2026 en date du 10 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur ZERDOUN en matière de commande publique,

CONSIDERANT la volonté municipale d'aider les jeunes à promouvoir leurs talents artistiques, musicales, graphique,

CONSIDERANT que la ville souhaite organiser un concours dédié aux jeunes de 11 à 25 ans ce qui favorisera et valorisera les projets d'engagement et d'initiative de la jeunesse roissienne,

CONSIDERANT l'offre de spectacle proposée par Holding 3 S qui se déroulera le 29 mai 2026.

CONSIDERANT la convention à intervenir, ci-annexée, pour la prestation d'UZI pour un montant total de : 6 000 Euros.

DECIDE

Article 1 : de procéder à la signature de la convention, ci annexée, entre la Commune de Roissy en Brie et Holding 3 S dont le siège est situé au 66 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris pour le concert d'UZI,

Article 2 : la dépense dont le montant s'élève à 6 000 Euros, est inscrite au budget communal 2026.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera faite au Préfet du département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 15 avril 2026



Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint en charge
de la Commande Publique

Jonathan ZERDOUN